Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260605-20260503-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 18 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 29 mai 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, M. JOUBIN David, COLLET Philippe, LIBOUBAN Nicolas, DELVALLEE Bruno, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ANDREUX Muriel, CARRIER Jean , LE MEUR Anne-Marie

Procurations : LE GONIDEC Julie à LIBOUBAN Nicolas
ZIEGELMEYER Marie-Claire à COLLET Philippe

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Secrétaire de séance : GRANAL DELPHINE

CHOIX DES ENTREPRISES : BUT DE FOOT

Mme le Maire informe les élus que la fédération française de football a déclassé le terrain de football en catégorie 7 suite à une non-conformité mineurs dont la hauteur des buts qui sont non conformes.

Lors de la réunion toutes commissions en date du 22 mai dernier, Mme le Maire a présenté 2 offres.

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C
MYFYT13	3 081,72 €	3 698,06 €
CASAL SPORT	3058,00 €	3 669,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise MYFYT 13 pour un montant de 3 081,72 € H.T soit 3 698,06 € T.T.C.

Le Maire,

Mme LE GRAET Karine

MAIRIE D'YVIAS 22590